Mantes-la-Jolie (78) : elle explique à son compagnon Mustapha qu'elle a été violée, il la torture et la tue

11/10/2017 à 12h18

Ce mardi s'est ouvert le procès de Mustapha B. pour le meurtre de sa compagne, précédé de viol, d'actes de torture et de barbarie.

(…) Ce soir-là, l'accusé dit être « devenu enragé » quand, après être rentré chez lui, sa femme lui aurait dit avoir été victime de viols par plusieurs individus. Il se saisit alors d'un câble Ethernet pour fouetter la victime à de nombreuses reprises, alors que les quatre enfants, âgés de 1 à 6 ans, se trouvaient au domicile. Il la transporte ensuite dans une autre pièce et continue de la frapper avec une ceinture en cuir cette fois-ci. Pour l'accusation, Mustapha B. aurait également procédé à une relation sexuelle non consentie avec la victime après lui avoir infligé tous ces coups.

Sur son corps, le médecin légiste relèvera 81 hématomes et ecchymoses ainsi que sept côtes cassées. « Les liaisons sont impressionnantes mais n'ont pas entraîné la mort », indique l'expert médico-légal à la barre. Selon le rapport d'autopsie, la victime est décédée à la suite d'une asphyxie sans que son origine exacte ait pu être déterminée.

(…) Le Parisien

Merci à **patriote**